

PRÉAVIS N°64

AU CONSEIL COMMUNAL

Création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la Route de l'Etraz 50

Déléguée municipale: Mme Stéphanie Schmutz

Nyon, le 20 août 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis comporte deux projets distincts mais complémentaires :

- Le premier projet concerne l'ouverture d'une antenne de la Crèche Croquelune, gérée par la Fondation de la Crèche du Centre, qui permettra de répondre, certes modestement, à la forte demande de places de garde pour les plus petits (0-4 ans), notamment dans le quartier Etraz-Redoute.
- Le second projet prévoit l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) communale, gérée par le SASEJ et mise en place par la directrice générale des UAPE communales. Cette nouvelle entité, située dans le même bâtiment que la crèche ci-dessus, permettra de desservir les écoles de Gai-Logis, La Paix et La Redoute et d'offrir une continuité de garde aux enfants de la crèche dès qu'il seront scolarisés.

Ces deux projets correspondent parfaitement au programme de législature établi par la Municipalité, et déposé auprès de votre Conseil. En effet, la Municipalité énonce clairement l'objectif de compléter l'offre des structures d'accueil de jour des enfants en développant le réseau d'accueil nyonnais.

Il est utile de préciser que la demande en places de garde ne cessera d'augmenter ces prochaines décennies pour deux raisons majeures.

D'une part, l'évolution démographique montre qu'en tenant compte des plans de quartier en voie de légalisation, ce ne sont pas moins de 6'000 habitants supplémentaires qui sont attendus vers 2020, et environ 3'000 emplois supplémentaires.

D'autre part, l'évolution des modes de vie en société donne aux femmes, de mieux en mieux formées, de nouvelles opportunités sur le marché du travail. Les couples dont la mère ou le père reste au foyer sont de plus en plus rares. Dès lors, afin de concilier vie familiale et professionnelle, l'enfant est placé à la journée dans une structure d'accueil qui doit garantir une certaine qualité de prise en charge.

Par ailleurs, les dispositions légales évoluent également. En effet les communes sont désormais fortement impliquées dans la mise en place des infrastructures préscolaires et parascolaires, au travers de l'article 63 a de la Constitution Vaudoise (Cst-VD) qui stipule qu'« *en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire* ». Cet article prévoit également que « *les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes* » et que « *les parents participent au financement de l'accueil parascolaire* ».

1.1. Le réseau

Depuis janvier 2009, les structures d'accueil parascolaires et préscolaires sont regroupées au sein d'un réseau d'accueil de jour, subventionné par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) au niveau cantonal, d'une part, et par la commune de Nyon, d'autre part. Ces subventions sont versées pour autant que le réseau développe l'offre en places de garde, harmonise les tarifs pratiqués au sein du réseau et améliore l'accessibilité des places offertes.

L'offre en matière d'accueil de jour des enfants dans une structure d'accueil collectif s'élève aujourd'hui à Nyon à 476 places, soit :

- 247 places par jour pour les enfants âgés de 0-4 ans (préscolaire), ce qui correspond à 331 enfants accueillis en fonction des besoins des parents.

Etant donné que 953 enfants de 0-4 ans sont domiciliés à Nyon, cela représente un taux

de 26 % d'enfants placés en crèche.

- 229 places par jour pour les enfants âgés de 4-10 ans (parascolaire), ce qui correspond à 302 enfants accueillis en fonction des besoins des parents.

Etant donné que 1'014 élèves de 4-10 ans sont domiciliés à Nyon, cela représente un taux de 22 % d'écoliers placés en UAPE.

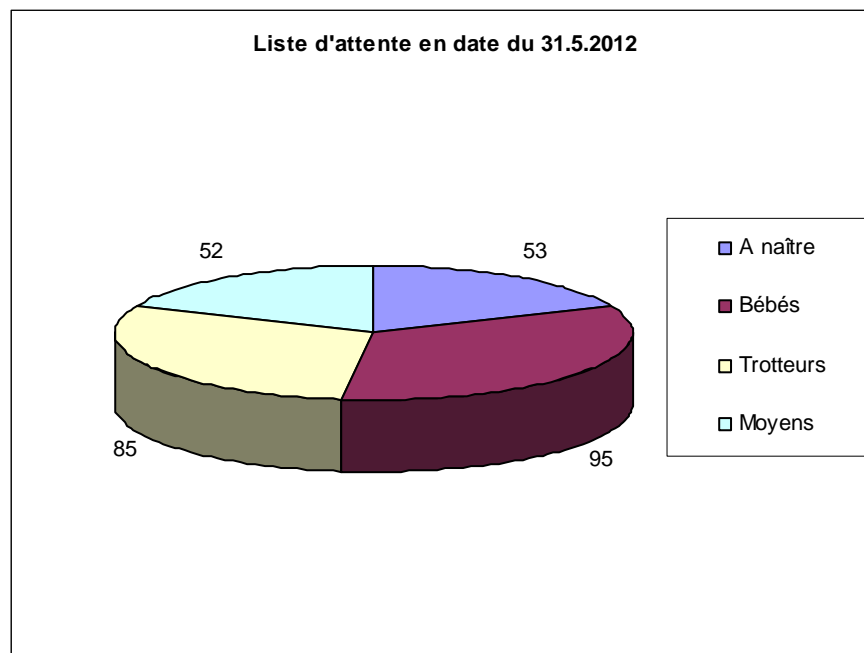
1.2. Exposé des besoins

Le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, via son guichet central, gère une liste d'attente centralisée pour toutes les demandes, soit :

En préscolaire

A fin mai 2012, il y a 285 demandes en liste d'attente, soit : 53 demandes de placement pour les bébés (à naître), 95 bébés (âgés de 0-18 mois), 85 trotteurs (18 mois à 30 mois) et 52 « grands » (30 mois à l'âge d'entrer à l'école enfantine - CIN ou HarmoS 1).

En terme de crèches préscolaires (0-4 ans), on constate actuellement à Nyon un certain déséquilibre géographique, dans la mesure où les 3 grandes crèches principales sont situées en centre-ville (Croquelune) et au Nord-Ouest (Fontaines et Carrousel). Le Nord-Est est très mal desservi.



En parascolaire

Le réseau d'accueil de jour des enfants doit faire face à une forte demande de placement de jeunes écoliers en dehors des heures scolaires. En effet, pour la rentrée scolaire 2012-2013, la direction des écoles a prévu une classe de plus à l'école de La Paix et nous avons dû mettre en attente 58 demandes de parents en recherche de places de garde.

Le manque de places reste donc une évidence aujourd'hui, notamment dans les quartiers Nord-Est de la Ville, à proximité des écoles de Gai-Logis, La Paix et La Redoute.

NYON · PRÉAVIS N°64 AU CONSEIL COMMUNAL

Le nombre d'écoliers enclassés dans les écoles enfantines et primaires du Nord-Est de la Ville et qui serait susceptible de trouver une place de garde est le suivant :

Ecoles et niveaux	Nbre d'élèves inscrits 2012/13
EP de la Paix (total)	100
Niveau CIN (4 à 6 ans)	42
Niveau CYP1 (7 à 8 ans)	40
Niveau CYP2 (9 à 10 ans)	18
EP de la Redoute (total)	54
Niveau CIN (4 à 6 ans)	28
Niveau CYP1 (7 à 8 ans)	26
Niveau CYP2 (9 à 10 ans)	0
EP de Gai-Logis (total)	125
Niveau CIN (4 à 6 ans)	43
Niveau CYP1 (7 à 8 ans)	40
Niveau CYP2 (9 à 10 ans)	42
Total général	279

Ces 3 sites scolaires se trouvent précisément dans la même zone géographique de la ville, zone dans laquelle aucune structure parascolaire n'est disponible.

Aujourd'hui, les écoliers de ces 3 établissements sont répartis dans les UAPE éloignées de leurs écoles, ce qui nécessite de les transporter par bus navette plusieurs fois par jour et provoque des coûts importants tout en réduisant le temps de la pause de midi notamment.

A noter que si l'on tient compte du nombre d'écoliers sur la liste d'attente ajouté au nombre d'écoliers déjà placés en parascolaire, ce sont environ 40 % des écoliers qui chaque année sont demandeurs d'une place. Cela sous-entend que plus d'une centaine d'écoliers pourrait potentiellement chercher une place dans ces quartiers Nord-Est.

2. Description du projet

2.1. Extension de la Crèche Croquelune à la Route de l'Etraz 50

La Fondation Crèche du Centre (Croquelune ou « la Fondation » ci-après), a acquis en juillet 2012, les locaux anciennement exploités par l'école Montessori à la Route de l'Etraz 50 à Nyon. Ces locaux sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation qui se situe précisément dans la zone Nord-Est de la Ville non équipée en places de garde.

Il est intéressant de constater que cette surface reste au bénéfice de l'accueil des enfants depuis de nombreuses années. En effet, les locaux ont tout d'abord été utilisés par un jardin d'enfants (« Les P'tits Clowns »), et ensuite acquis en 2008 par une école privée pour de l'accueil préscolaire.

La Fondation souhaite y développer une structure d'accueil préscolaire accueillant 24 enfants par jour, soit une crèche-garderie pour les enfants âgés entre 12 mois et 4 ans, ou ayant l'âge d'entrer à l'école (24 places = 10 bébés de 12 mois à 2 ans + 14 moyens-grands de 2 ans à 4 ans).

La Fondation étant déjà membre du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants, ce nouveau site sera considéré comme une extension de la crèche actuelle.

NYON · PRÉAVIS N°64 AU CONSEIL COMMUNAL

Cette solution peut être considérée comme idéale pour la Ville de Nyon, dès lors qu'elle ne génère aucune charge de travail supplémentaire dans les services communaux, tout en offrant de nouvelles places de garde dans un secteur de la ville sous-doté en accueil préscolaire et habité par de nombreuses familles.

L'ouverture de la crèche est prévue idéalement pour le 1^{er} janvier 2013. Les horaires d'ouverture seront les suivants : de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi, 48 semaines par année.

2.2. Ouverture d'une UAPE communale à la Route de l'Etraz 50

Pour la rentrée scolaire de 2012-2013, le réseau d'accueil de jour des enfants n'a pas pu satisfaire 58 demandes de placement en parascolaire. Or, il se trouve qu'il n'existe aucune structure d'accueil pour la prise en charge des écoliers entre 7h et 8h30, entre 12h et 13h30 et entre 13h30 et 19h au Nord-Est de la Ville de Nyon.

Le SASEJ souhaite créer 36 nouvelles places en parascolaire. L'UAPE sera située à la Route de l'Etraz 50 dans les locaux d'un immeuble d'habitation. Les locaux sont déjà loués par la Ville de Nyon depuis de nombreuses années et occupés par une classe spéciale (MATAS II) qui déménagera à l'Esp'Asse.

L'ouverture de l'UAPE est prévue idéalement le 1^{er} août 2013. L'UAPE sera ouverte du lundi au vendredi, 48 semaines par année.

Cette nouvelle structure est destinée aux élèves âgés de 4 à 10 ans. Avec l'entrée en vigueur prévue par HarmoS des horaires blocs, la possibilité de porter l'âge maximum à 12 ans sera étudiée, à la lumière des besoins rencontrés.

L'ouverture d'une crèche et d'une UAPE sur le même site (à la Route de l'Etraz 50) permettra d'offrir aux familles du quartier une prise en charge continue de l'enfant, jusqu'à l'âge de 10 ans.

Aucune structure parascolaire n'existe à ce jour dans cette partie de la ville.

2.3. Avantages liés à la réalisation simultanée des deux projets

Extension crèche Croquelune	UAPE Communale
Desservir zone Nord-Est de Nyon.	Desservir 3 écoles du Nord-Est de Nyon.
Mobilité facilitée pour les familles.	Mobilité facilitée pour les familles. Pas de transports en bus des enfants entre école et UAPE : écoles à 5 minutes à pied.
Réservée en priorité aux nyonnais.	Réservée aux écoliers nyonnais.
Tarifs selon le revenu et rabais fratries.	Tarifs selon le revenu et rabais fratries.
Accessible financièrement à tous.	Accessible financièrement à tous.
Décharge la liste d'attente.	Répond à la demande non satisfaite chaque année à la période des enclassements.
Gérée par une fondation sous convention avec la ville.	Gérée par la ville comme les Classes Tartines et le Cèdre Magique.
Sans charge de travail supplémentaire pour les services : personnel employé par la	Locaux déjà adaptés en partie à ce type d'activité, pas d'aménagements trop lourds à

Fondation.	prévoir.
Bénéficie d'une aide au démarrage qui permet de couvrir la totalité des charges de la 1 ^{ère} année d'exploitation.	Bénéficie d'une aide au démarrage qui couvre une grande partie des charges de la 1 ^{ère} année d'exploitation.
Bénéficie de la subvention cantonale (22 % des charges salariales du personnel éducatif).	Bénéficie de la subvention cantonale (22 % des charges salariales du personnel éducatif).
L'UAPE créée sur le même site permet d'assurer une continuité dans la garde des enfants du quartier, qui passeront de la crèche à l'UAPE.	Permet de prendre en charge tous les enfants qui sortent de la crèche.
	Pourra éventuellement décharger les Classes Tartines en temps voulu.

2.4. Calendrier

Concernant l'extension de la Crèche Croquelune :

2012 : achat des locaux par la Fondation

De août à décembre 2012 : réalisation des travaux d'aménagement et acquisition des équipements

Janvier 2013 : ouverture

Concernant l'ouverture de l'UAPE communale :

Mars 2013 : transfert de la classe spéciale MATAS II à l'Esp'Asse

D'avril à juillet 2013 : travaux de mise en état des locaux, mise aux normes SPJ, engagement de la / du responsable pédagogique du site et du personnel

Août 2013 : ouverture

3. Incidences financières

3.1. Coût de la Crèche

Les places d'accueil en préscolaire du réseau sont subventionnées par la commune et le canton. Le solde est pris en charge par les parents en fonction de leur revenu.

Coût annuel de la crèche pour 24 places :	2013		2014		2015	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Charges totales (personnel, locaux, charges liées aux enfants)	475'000		635'000		635'000	
Recettes parents annuelles		200'000		315'000		315'000
Subvention FAJE		80'000		120'000		120'000
Aide au démarrage		195'000		120'000		0
Subvention communale		0		80'000		200'000
Totaux	475'000	475'000	635'000	635'000	635'000	635'000

La subvention communale de cette nouvelle structure s'ajoutera aux subventions actuelles qui sont de l'ordre de CHF 3'022'000.- par année au total (comptes 2011) et de CHF 1'075'000.- pour la seule crèche de Croquelune.

3.2. Coût de l'UAPE communale

Coût annuel de l'UAPE pour 36 places :	2013 (sur 5 mois)		2014 et 2015		Dès 2016	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Mobilier/équipement	55'000		0		0	
Charges salariales pour - 4.2 EPT personnel éducatif - 0.5 EPT adjointe à la direction pédagogique - 0.1 EPT administratif - 0.6 EPT logistique	203'000		486'500		486'500	
Alimentation	22'000		88'000		88'000	
Loyer (y compris report sur le loyer des coûts liés aux travaux d'aménagement des locaux)	25'000		60'000		60'000	
Autres charges (y compris maintenance et achats informatiques)	10'000		10'500		10'500	
Recettes parents annuelles		83'000		317'000		360'000
Subvention FAJE		33'700		80'800		80'800
Aide au démarrage		204'600		108'000		0
Excédent de charges		0		139'200		204'200
Totaux	315'000	321'300	645'000	645'000	645'000	645'000

Les coûts d'aménagement des locaux devraient s'élever à CHF 60'000.- (montant estimatif), comprenant ce qui suit :

Cuisinettes	CHF 10'000.-
Buanderie	CHF 6'000.-
Lavabos supplémentaires	CHF 10'000.-
Absorption phonique plafond	CHF 10'000.-
Film protection vitrages	CHF 24'000.-
Total	CHF 60'000.-

Des négociations sont en cours avec le propriétaire pour qu'il exécute et finance entièrement ces aménagements, et reporte le coût sur le loyer.

3.3. Aides financières

Les deux structures pourront bénéficier des aides au démarrage de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces dernières peuvent couvrir un tiers des frais d'investissement et d'exploitation des nouvelles structures, mais ne peuvent excéder CHF 3'000.- par place occupée d'accueil et par an pour le parascolaire et CHF 5'000.- pour le préscolaire. Ces aides sont accordées pendant trois ans au plus.

Les deux structures pourront également bénéficier d'aides au démarrage de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) sur le plan cantonal. Les aides prévues correspondent à une contribution forfaitaire unique de CHF 3'000.- par place parascolaire offerte et CHF 5'000.- pour le préscolaire.

3.4 Subvention communale

Les aides financières émanant du Canton et de la Confédération devraient permettre de financer une grande partie des charges lors de la première année d'exploitation. En revanche, dès la 2^e année, quand cessera le versement de l'aide au démarrage par la FAJE, un déficit est à prévoir : il sera couvert par la commune par le biais de l'octroi de subventions. De manière générale, le déficit dépend fortement du taux de fréquentation ainsi que de la situation financière des parents (donc des pensions versées).

A terme, lorsque la subvention de l'OFAS s'éteindra, la subvention communale couvrira vraisemblablement, à l'image des autres structures d'accueil subventionnées du réseau nyonnais, environ 36% des charges de ces nouvelles UAPE et crèche à l'Etraz.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

La création de places d'accueil parascolaires contribue très concrètement à maintenir les compétences des femmes sur le marché du travail et permet donc à l'économie d'en bénéficier. En outre, une offre suffisante dans le domaine de l'accueil préscolaire et parascolaire participe à l'attractivité d'une commune ou d'une ville.

4.2. Dimension sociale

La création de places d'accueil subventionnées pour les enfants, comme toute mesure facilitant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, contribue à promouvoir l'égalité des chances, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre situations socio-économiques difficiles et situations socio-économiques plus aisées.

Par ailleurs, les lieux d'accueil permettent aux enfants de rencontrer leurs pairs et de développer leurs compétences sociales, ainsi que de favoriser leur intégration.

4.3. Dimension environnementale

Le fait de créer des places de garde dans un quartier mal desservi en la matière invite les parents à amener leurs enfants à pied et à renoncer au transport en véhicule privé.

5. Conclusion

Dans le Canton de Vaud, la problématique de l'accueil extrafamilial des enfants est inscrite depuis de nombreuses années à l'agenda des collectivités publiques.

La prise en charge des enfants pendant la journée hors du milieu familial est devenue un enjeu public. Le cadre légal en Suisse contient des dispositions de plus en plus contraignantes à cet égard.

De plus, on relèvera que de nombreuses voix s'élèvent pour souligner que l'accueil de jour des enfants ne permet pas seulement une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle des parents, mais que les structures d'accueil remplissent aussi une mission éducative et d'intégration visant à stimuler les capacités d'apprentissage de l'enfant, grâce à un encadrement de qualité.

Ces structures doivent être accessibles à tous, aux enfants de familles monoparentales, ou à faible revenu, ou aux groupes socio-économiques défavorisés. Dès lors, le prix de la prestation doit être « abordable, et tenir compte des fratries ».

C'est précisément le but visé par le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants et l'ouverture des deux structures proposées dans le présent préavis répondra aux critères d'accessibilité et de qualité décrits ci-dessus.

NYON · PRÉAVIS N°64 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°64 concernant la création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la Route de l'Etraz 50,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à intégrer dans le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants l'extension de la Crèche Croquelune, à verser à partir de 2013 la subvention communale supplémentaire découlant de l'ouverture de l'extension de la Crèche Croquelune et à la comptabiliser sur le compte 760.3655.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans les locaux à disposition à la Route de l'Etraz 50, à engager le personnel nécessaire selon les normes du Service de protection de la Jeunesse (SPJ) et à inscrire les charges et recettes dans le chapitre 76 dans des nouveaux comptes à créer, représentant un résultat bénéficiaire de CHF 6'300.- en 2013, un déficit de CHF 139'200.- en 2014 et 2015 et un déficit de l'ordre de CHF 200'000.- dès 2016.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Stéphanie Schmutz
Date	Jeudi 13 septembre 2012 à 20H00
Lieu	SASEJ – Rue des Marchandises 17, 2 ^{ème} étage